

Lettre du 09 Mars 2022

Op@le : une expérimentation peu concluante pour l'instant ...

Depuis quelques mois, certains établissements sont engagés, à titre expérimental, dans un [programme de modernisation financière](#) qui a vocation à être étendu ensuite à tous les établissements scolaires.

Force est de constater que tout cela est loin d'être gagné avec notre nouveau venu expérimental « Op@le » qui, à terme, va donc être déployé dans tous les EPLE et doit remplacer GFC.

Pour les établissements expérimentateurs de la V2, nous aurions déjà pu imaginer que cela allait être compliqué avec le retard pris dès le début dans la mise à disposition de l'interface et de la possibilité de débiter un certain nombre de paramétrages tels que les fiches tiers ou fournisseurs début décembre...

Il paraît que l'une des vertus des pierres d'opale serait de libérer les blocages : nous ne pouvons alors conseiller qu'au MEN de commencer par changer le nom d'Op@le tant les blocages sont nombreux comme par exemple :

- des profils mandataire et régisseur toujours pas disponibles en qualité d'établissement rattaché : ce qui rend impossible l'encaissement de chèques ou d'espèces depuis le 1er janvier 2022 pour certains établissements expérimentateurs ... Mais il est vrai que nous avons si peu à encaisser dans les établissements scolaires à cette période de l'année ...
- la saisie des droits constatés pour la génération des factures du deuxième trimestre qui n'est possible que depuis 4 jours (pas de panique, nous ne sommes « que » début mars !)

Une autre vertu de la pierre d'Opale est d'améliorer l'intuition. Le moins que l'on puisse dire est que les équipes de direction vont devoir en posséder beaucoup pour prendre en main un logiciel dont l'interface est déjà peu ergonomique : la difficulté à prendre en main l'outil malgré le parcours de formation proposé et l'implication des formateurs amènent à développer beaucoup d'astuces ou phases de procédures qui ne figurent pas dans les supports magistère ... intuition ou créativité alors ? Ce sont bien là des vertus qu'il va falloir développer pour Op@le qui porte alors bien son nom en référence à la célèbre pierre...

Nous pourrions aussi parler de tout le temps perdu à scanner des factures au moment de la demande de paiement : ce document n'est pas systématiquement présent à cette phase même si la facture est rattachée à un engagement juridique.

Les exemples de dysfonctionnement ou de blocages sont donc malheureusement nombreux et ne peuvent qu'inquiéter si le déploiement doit être généralisé sans que ces problèmes ne soient résolus définitivement.

Indépendance et Direction, seul, a fait inscrire dans la charte des pratiques de pilotage en EPLE l'engagement du ministère de ne déployer des applications informatiques que lorsqu'elles sont suffisamment fiables pour permettre une utilisation professionnelle. Il y a encore du chemin à faire pour celle-ci.

Nous serons donc vigilants sur sa conformité par rapport aux engagements de la charte lors de sa sortie définitive prévue, pour le moment, en 2024.